

L'ISLAM

Épître concise sur L'Islam tel qu'il est mentionné dans
le Noble Coran et la Tradition prophétique

شركاء التنفيذ:



المحتوى الإسلامي



رود الترجمة



جمعية الربوة



دار الإسلام

يتاح طباعة هذا الإصدار ونشره بأي وسيلة مع
الالتزام بالإشارة إلى المصدر وعدم التغيير في النص.

 Telephone: +966114454900

 ceo@rabwah.sa

 P.O.BOX: 29465

 RIYADH: 11557

 www.islamhouse.com

Au Nom d'Allah, Le Miséricordieux, Celui qui fait Miséricorde.

(Copie non accompagnée des preuves du Coran et de la Sunnah) ¹

Cette épître importante contient une définition concise de l'Islam, indique ses principaux fondements, ses enseignements et ses vertus. Elle est tirée de ses deux sources : Le Noble Coran et la Tradition prophétique. Adressée à l'ensemble des personnes responsables, aussi bien les musulmans que les non musulmans, dans leurs langues respectives, elle reste valable à toute époque et en tout lieu, quelles que soit les circonstances et les situations.

1 - L'Islam est le message d'Allah [Dieu L'Unique] adressé à toute l'humanité, c'est le message divin éternel.

2 - L'Islam n'est pas une religion spécifique à une ethnie ou à un peuple en particulier. Plutôt, c'est la religion qu'Allah agréé pour toute l'humanité.

3 - L'Islam est le message divin qui vient parachever les messages qu'ont apporté les Prophètes et les Envoyés précédents (sur eux la paix et le salut) à leurs communautés respectives.

¹ Afin d'en faciliter la lecture, cette copie de l'épître n'est pas accompagnée des preuves du Coran et de la Tradition prophétique dont elle est tirée. Cependant, il en existe une autre version dans laquelle elles sont précisées pour chaque thème évoqué. Pour plus de détails, consultez le lien suivant : <https://islamhouse.com/ar/books/2830071>.

4 - Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont la même religion, mais leurs législations sont différentes.

5 - A l'instar de tous les Prophètes, dont Noé, Abraham, Moïse, Salomon, David et Jésus (sur eux la paix), l'Islam appelle à croire que le Seigneur est Allah le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie, Celui qui donne la mort, le Détenteur de la souveraineté, Celui qui administre l'affaire, Le Compatissant et Celui qui fait Miséricorde.

6 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est le Créateur. Il est le Seul qui mérite d'être adoré et que rien ni personne d'autre ne soit adoré avec Lui.

7 - Allah est le Créateur de l'univers et de tout ce qui s'y trouve, ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas. Toute chose en dehors de Lui est une créature parmi Ses créatures ; et Allah a créé les cieus et la Terre en six jours.

8 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, n'a pas d'associé dans Sa souveraineté, Sa création, Son administration ou Son adoration.

9 - Allah, Gloire et Pureté à Lui, n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. Rien n'est égal à Lui et rien ne Lui ressemble.

10 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, ne s'incarne et ne se matérialise dans rien parmi Sa création.

11 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, est Compatissant envers Ses serviteurs et Celui qui leur fait Miséricorde. C'est pourquoi, Il a envoyé les Prophètes et Il a descendu les Livres.

12 - Allah est le Seigneur, Celui qui fait Miséricorde. C'est Lui Seul qui jugera les créatures le Jour de la Résurrection, lorsqu'Il les ressuscitera toutes de leurs tombes. Il récompensera chaque personne en fonction de ce qu'elle aura œuvré, en bien ou en mal. Quiconque aura accompli des bonnes œuvres tout en étant croyant, aura les délices éternels ; et quiconque aura mécré et commis de mauvaises actions, subira le châtement immense dans l'au-delà.

13 - Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, a créé Adam de terre. Il a multiplié sa descendance après lui. De ce fait, dans leur origine, tous les hommes sont égaux. Nulle préférence n'est accordée à une ethnie par rapport à une autre, ni à un peuple par rapport à un autre si ce n'est en fonction de la piété.

14 - Tout nouveau-né naît selon la disposition naturelle innée (Al-Fiṭrah).

15 - Aucun être humain ne naît fautif ou en héritant de la faute d'autrui.

16 - L'objectif suprême de la création des hommes est l'adoration d'Allah, Seul.

17 - L'Islam a honoré l'être humain, homme et femme, et lui a garanti tous ses droits. Il a fait de lui un être responsable de ses

choix, de ses actes et de ses agissements. L'être humain est par conséquent responsable de toute action portant préjudice à lui-même ou aux autres.

18 - L'homme et la femme sont égaux face à cette responsabilité. Ils sont égaux dans la récompense et la rétribution divines.

19 - L'Islam a honoré la femme et a considéré les femmes comme étant les sœurs des hommes. Il a confié la responsabilité financière du foyer à l'homme, dans le cadre de ses moyens. L'homme doit donc subvenir aux besoins de sa fille, de sa mère - s'il est pubère et en a les moyens - ainsi qu'à ceux de son épouse.

20 - La mort n'est pas l'extinction éternelle. Il s'agit du passage de la demeure de l'action à la demeure de la rétribution et concerne le corps et l'âme. La mort de l'âme réside dans sa séparation du corps. Puis, à la Résurrection, au Jour du Jugement, elle retournera à ce corps. Après la mort, l'âme ne se réincarne pas dans un autre corps.

21 - L'Islam appelle à la foi et aux fondements majeurs de la foi, à savoir : la foi en Allah, en Ses Anges, aux Livres divins tels que la Torah, l'Évangile, les Psaumes - avant leur altération - et au Coran ; la foi en l'ensemble des Prophètes et Messagers (sur eux la paix) dont le dernier d'entre eux est Mouhammad, le Messager d'Allah (sur lui la paix et salut), le sceau des Prophètes et des Envoyés ; la foi au Jour Dernier, et nous savons que si le bas monde était une fin en soi, la vie et l'existence n'auraient aucun sens ; et la foi au Destin.

22 - Les Prophètes (sur eux la paix) sont infaillibles dans ce qu'ils transmettent de la part d'Allah. Ils sont préservés de tout ce qui diverge de la raison saine et que la morale réproouve. Ils sont chargés de transmettre les ordres d'Allah à Ses serviteurs. Ils ne partagent aucune caractéristique parmi les caractéristiques de la Seigneurie ou de la Divinité. Plutôt, ils sont des êtres humains comme les autres, à qui Allah, Exalté soit-Il, a révélé Ses messages.

23 - L'Islam appelle à l'adoration d'Allah, Seul, à travers les fondements culturels majeurs que sont : La prière (Aṣ-Ṣalâh), composée de [récitation du Coran en] position debout, d'inclinaisons, de prosternations, de rappel d'Allah, d'éloges et d'invocations. Le musulman l'accomplit cinq fois par jour. Pendant la prière collective, toutes les différences entre les êtres humains s'effacent : le riche, le pauvre, le gouvernant et le gouverné, tous se tiennent dans le même rang en prière ; L'aumône obligatoire (Az-Zakâh) qui correspond à une petite part des biens des plus riches qu'Allah a ordonné de dépenser en faveur des pauvres et de ceux qui la méritent. Elle est exigée une fois par an ; Le jeûne (Aṣ-Ṣiyâm) qui consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des rapports sexuels de l'aube au coucher du soleil, tout au long du mois de Ramadan. Le jeûne éduque l'âme en fortifiant la volonté et l'endurance ; Le Pèlerinage (Al-Ḥajj) qui consiste à se rendre à la Maison [sacrée] d'Allah, à La Mecque, afin d'y accomplir des rites spécifiques, une fois dans la vie, pour quiconque en a la capacité. Dans ce Pèlerinage se manifeste l'égalité entre tous les êtres

humains qui s'orientent tous vers leur Créateur, Gloire et pureté à Lui. Toutes les différences et toutes les appartenances s'effacent.

24 - Parmi les choses les plus importantes qui distinguent les actes cultuels en Islam figure le fait que leurs modalités, leurs temps légaux et leurs conditions ont été prescrits par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté, transmis par Son Messager (sur lui la paix et le salut) et que, jusqu'à nos jours, nul homme n'est intervenu pour leur ajouter ou en diminuer quoi que ce soit. Tous les Prophètes (sur eux la paix) ont appelé à observer ces actes cultuels majeurs.

25 - Le Messager de l'Islam est Mouḥammad, fils de 'AbdiLlah, descendant de Ismaël, fils d'Abraham. Il est né à La Mecque en l'an 571 du calendrier grégorien. C'est à La Mecque qu'il a reçu sa mission prophétique. Ensuite, il a émigré à Médine. Il n'a jamais pratiqué l'idolâtrie avec son peuple mais a participé, à ses côtés, aux œuvres respectables. Il était d'une moralité éminente, son peuple l'appelait : « le digne de confiance » [Al-Amîn]. Il a reçu la Révélation alors qu'il était âgé de quarante ans. Allah l'a soutenu par d'immenses signes (des miracles) dont le plus important est le Noble Coran : le plus prestigieux des miracles des Prophètes et le seul qui soit encore présent de nos jours. Lorsqu'Allah a parachevé pour lui la religion et que le Messager (sur lui la paix et le salut) l'a transmise de la plus parfaite des manières, il décède à l'âge de soixante-trois ans. Il (sur lui la paix et le salut) est enterré à Médine. Le Messager Mouḥammad (sur lui la paix et le salut) est le dernier des Prophètes

et Messagers. Allah l'a envoyé avec la guidance et la véritable religion afin de faire sortir les gens des ténèbres de l'idolâtrie, de la mécréance et de l'ignorance vers la lumière du monothéisme et de la foi. Allah atteste qu'il l'a envoyé pour appeler les gens à Lui, par Sa permission.

26 - La législation de l'Islam, apportée par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), est le dernier des messages divins et la dernière des législations divines. C'est la Loi de la perfection, dans laquelle réside le bien des gens dans leur religion et dans leur vie d'ici-bas. Elle préserve en premier lieu la religion des gens, leurs vies, leurs biens, leurs intellects et leurs progénitures. Elle abroge toute législation antérieure, tout comme chaque législation [avant elle] abrogeait toute législation précédente.

27 - La seule religion acceptée par Allah, Gloire et Pureté à Lui et qu'il soit Exalté, est l'Islam apporté par le Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Quiconque embrasse une religion autre que l'Islam, alors cela ne sera pas accepté de lui.

28 - Le Noble Coran est le Livre qu'Allah a révélé au Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). C'est la parole du Seigneur de l'Univers par le biais de laquelle Il a défié les humains et les djinns [en leur demandant] de produire un livre semblable, n'en serait-ce même qu'une sourate. Ce défi persiste jusqu'à aujourd'hui. Le Noble Coran répond à de nombreuses questions essentielles qui perturbent des millions de gens. Le majestueux Coran est préservé

jusqu'au Jour de la Résurrection, en langue arabe, la langue dans laquelle il a été révélé. Aucune lettre ne lui manque. Il est imprimé et répandu. C'est un Livre majestueux, miraculeux qui mérite d'être lu ou dont la traduction de ses significations mérite d'être lue. De même, la Tradition prophétique du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut), ses enseignements, sa vie et ses œuvres sont préservés et transmis d'après une chaîne de transmetteurs fiables. La Tradition prophétique est imprimée en arabe, la langue maternelle du Messenger (sur lui la paix et le salut), traduite en plusieurs langues. Le Noble Coran et la Tradition du Messenger (sur lui la paix et le salut) sont les deux uniques sources scripturaires d'où sont tirés les décrets de L'Islam et ses prescriptions. Ainsi, on ne prend pas l'Islam en se contentant d'observer les agissements des individus qui s'en réclament ; on ne prend l'Islam que de la Révélation divine : Le majestueux Coran et la Tradition prophétique.

29 - L'Islam ordonne la bienfaisance envers les parents, musulmans ou non-musulmans. Il enjoint également l'attention envers les enfants.

30 - L'Islam ordonne la justice en parole et en acte, même envers l'ennemi.

31 - L'Islam ordonne la bienfaisance envers toutes les créatures. Il appelle aux nobles caractères et aux bonnes œuvres.

32 - L'Islam ordonne les caractères louables comme la véracité, le respect du dépôt, la chasteté, la pudeur, le courage, le don, la

générosité, l'assistance aux nécessiteux, le secours à l'affligé, le fait de nourrir ceux qui ont faim, le bon voisinage, le maintien du lien de parenté et la douceur envers les animaux.

33 - L'Islam a permis la consommation des bonnes choses, tant les aliments que les boissons. Il ordonne la pureté du cœur, du corps et du foyer, c'est pourquoi il enjoint au mariage. C'est ce que les Prophètes (sur eux la paix) ont aussi ordonné, ainsi ils ont ordonné tout ce qui est bon.

34 - L'Islam a interdit les racines du mal que sont le polythéisme, la mécréance, l'adoration des statues, le fait de dire à propos d'Allah ce qu'on ne sait pas, le meurtre des enfants, tuer l'âme qu'Allah a rendue sacrée, la corruption sur terre, la sorcellerie, les turpitudes apparentes et cachées, la fornication, l'homosexualité, les intérêts usuraires, la consommation de la bête morte (non égorgée) et de ce qui a été immolé pour les statues et les idoles, la chair de porc, les impuretés et les souillures, disposer illégalement des biens de l'orphelin, la fraude dans la mesure et le poids ainsi que la rupture des liens de parenté. Tous les Prophètes (sur eux la paix) s'accordent à déclarer illicites tous ces interdits.

35 - L'Islam interdit les comportements blâmables tels que le mensonge, la tricherie, la trahison, la trahison, la tromperie, la jalousie, le mauvais stratagème, le vol, l'agression, l'injustice et il interdit tout mauvais comportement.

36 - L'islam interdit toute transaction financière contenant de l'usure, une nuisance, un aléa, une injustice, une tromperie ou quoi que ce soit qui conduise à un fléau et un préjudice général touchant les sociétés, les peuples et les individus.

37 - L'islam est venu préserver l'intellect et interdire tout ce qui pourrait l'altérer comme la consommation de l'alcool. Il a élevé le rang de l'intellect et en a fait la raison d'être de la responsabilité. Il l'a libéré des carcans des mythes et de l'idolâtrie. L'islam ne contient pas de secrets ou de décrets qui seraient spécifiques à un groupe d'individus en dehors d'un autre. Tous les décrets et les prescriptions de l'islam correspondent parfaitement aux raisons saines. Elles sont conformes à la justice et à la sagesse.

38 - Quant aux fausses religions, lorsque leurs adeptes ne parviennent pas à saisir les contradictions qu'elles contiennent et les affaires que la raison n'accepte pas, les dignitaires religieux leur font croire que la foi transcende la raison et que la raison n'a pas sa place dans la compréhension de la religion et sa justification. L'islam, quant à lui, considère que la religion est une lumière qui illumine la raison dans son chemin. Les représentants des fausses religions veulent que les gens les suivent en renonçant à leur raison alors que l'islam invite l'homme à éveiller sa raison afin de saisir les réalités des choses telles qu'elles sont réellement.

39 - L'islam accorde une grande importance à la science authentique. Il incite à la recherche scientifique objective affranchie

de la passion. Il nous appelle à regarder et à réfléchir sur nous-mêmes ainsi que sur l'univers qui nous entoure. Les résultats scientifiques formellement établis par la science ne s'opposent pas à L'Islam.

40 - Allah n'accepte l'œuvre et ne rétribue celle-ci dans l'au-delà que si son auteur croit en Allah, Lui obéit et a foi en tous Ses Messagers (sur eux la paix et le salut). De même, en ce qui concerne les adorations, Il n'accepte que ce qu'Il a prescrit. Comment donc quelqu'un qui mécroit en Allah peut-il espérer être rétribué ? Allah n'accepte la foi d'une personne qu'à condition qu'elle ait cru en tous les Prophètes (sur eux la paix) et qu'elle ait cru au message de Mouḥammad (sur lui la paix et le salut).

41 - Le but de tous les messages divins est d'élever l'être humain par le biais de la religion de la vérité afin qu'il soit exclusivement un serviteur d'Allah, le Seigneur de l'Univers, et de le libérer de la servitude à l'homme, à la matière ou aux mythes. Ainsi, comme vous pouvez le constater, l'Islam ne sacralise pas les personnes. Il ne les élève pas plus qu'ils ne le méritent et il ne fait pas d'elles des seigneurs et des divinités.

42 - Allah a instauré le repentir en Islam : c'est le retour de l'homme vers son Seigneur et l'abandon du péché. L'Islam efface les péchés commis avant la conversion et le repentir absout les péchés passés. Personne n'a donc besoin de confesser ses péchés devant qui que ce soit.

43 - En Islam, la relation entre Allah et les individus est directe. Tu n'as donc pas besoin d'un intermédiaire entre toi et Lui. Ainsi, l'Islam interdit de diviniser l'être humain ou d'en faire un associé d'Allah dans Sa seigneurie ou sa divinité.

44 - Pour clore cette épître, rappelons nous que les gens appartenant à des époques différentes, à des nationalités différentes, à des pays différents, au sein de la société humaine toute entière, ont tous des pensées et des objectifs qui leur sont propres, de même que leurs environnements et leurs œuvres sont divers. Ils ont donc besoin d'un guide qui les oriente, d'une organisation qui les réunisse et d'une autorité qui les protège. C'est ainsi que les nobles Messagers (sur eux la paix et le salut) ont été chargés de cette mission à travers la Révélation qu'ils ont reçue d'Allah, Gloire et Pureté à Lui : Ils guident les gens vers le chemin du bien et de la droiture, ils les réunissent autour de la Loi d'Allah et ils jugent entre eux en toute vérité. En fonction de leurs réponses à l'appel de ces Messagers et de la proximité de leur époque de [ce qu'enjoignent les] messages divins, les affaires des gens se réformeront. Allah a parachevé les messages divins par celui du Messenger Mouhammad (sur lui la paix et le salut). Il a prescrit à ce message la pérennité et en a fait pour les gens une guidance, une miséricorde, une lumière et une orientation vers la voie menant à Lui, Glorifié soit-Il.

45 - C'est pourquoi je t'invite - qui que tu sois - à te lever pour Allah, sincèrement, affranchi de l'imitation aveugle et des habitudes

héritées, à savoir qu'après ta mort tu retourneras vers ton Seigneur, à méditer sur toi-même et sur l'univers qui t'entoure. Sois soumis à Allah [c'est le sens de : Musulman] et tu seras heureux dans ta vie d'ici-bas et dans ton au-delà. Et si tu souhaites devenir Musulman, tu n'as qu'à attester : « Il n'est de Dieu digne d'adoration qu'Allah et Mouhammad (sur lui la paix et le salut) est le Messager d'Allah » ; te désavouer de tout ce qu'on adore en dehors d'Allah et de croire qu'Il ressuscitera ceux qui sont dans les tombes et que le Jugement et la Rétribution sont vérités. Si tu attestes de ceci, alors assurément tu es devenu musulman. Après cela, il t'incombe alors d'adorer Allah à travers ce qu'Il a légiféré, notamment : la Prière, l'Aumône obligatoire, le Jeûne et le Pèlerinage si tu en as les moyens.

**COPIE ÉCRITE LE 19 DHUL QI'DAH
1441 DE L'HÉGIRE ; [CORRESPONDANT
AU 10 JUILLET 2020].**

AUTEUR : LE PROFESSEUR, DOCTEUR MOUHAMMAD IBN 'ABDILLAH
AS-SUHAYM.

ANCIEN PROFESSEUR DE LA CROYANCE MUSULMANE, DÉPARTEMENT DES
ÉTUDES ISLAMIQUES.

FACULTÉ D'ÉDUCATION, UNIVERSITÉ DU ROI SAOUD.

RIYAD, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE.